

Réunion du Conseil Municipal De la commune de CRESSONSACQ

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11

Nombre de membres présents : 11

Convocation du 16/11/2020

Réunion du lundi 23 novembre 2020

L'an deux mil vingt, le lundi 23 novembre, à 19 h 00 Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de réunion de la mairie sous la Présidence de Monsieur Hubert DOISY, Maire

Etaient Présents : Madame ALEXANDRE Elise, Monsieur D'AMBRA Jérémy, Monsieur GRIMAUX Stéphane, Monsieur GROHE Jean-Pierre, Monsieur LAMARRE Michel, Madame LECOINTE Delphine, Monsieur MERMOUX Cédric, Monsieur MORET Régis, Madame PARIGOT Marianne, Madame VEKEMAN Noémie.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Monsieur MERMOUX Cédric

Le compte rendu de la réunion du 26 octobre dernier est adopté à l'unanimité.

1) LONGUEUR DE VOIRIE DE LA COMMUNE.2020-11-23-46

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la longueur de voirie créée pour le lotissement « le Point du Jour » n'a pas encore été approuvée par l'assemblée. Les travaux sont maintenant terminés, les habitations se construisent et l'appellation de la rue à même été actée. La longueur de voirie connue à ce jour est de 12 172 ml auxquels il y a lieu d'ajouter 160 ml correspondant à cette nouvelle voie nommée rue des Mares.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont décidé à l'unanimité de donner toutes compétences à Monsieur le Maire pour la déclaration de la nouvelle longueur de voirie de 160 ml et toutes démarches afférentes.

2) ACCEPTATION DE FINANCEMENT BULLETIN MUNICIPAL.2020-11-23-47

Afin de diminuer les coûts de l'impression du bulletin communal, il a été demandé aux entreprises qui travaillent pour la commune si elles souhaitaient participer. En contrepartie, la diffusion de leur carte de visite sera publiée sur le bulletin. Les entreprises qui ont répondu favorablement à cette demande sont les suivantes :

Ets AUBIN :	90 € 00
Ent FAGARD Patrick :	100 € 00
Ent COULON :	50 € 00
Ent MOENS :	80 € 00
Ent GOSENT :	150 € 00
Ent LEDRU :	100 € 00
Ent LABBE :	100 € 00

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont décidé à l'unanimité d'accepter les participations au financement de l'impression des bulletins communaux et donnent tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour toutes démarches afférentes.

3) TRANSFERT COMPETENCE PLU.2020-11-23-48

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à la suite des renouvellements des Conseils Municipaux et des Communautés de Communes, le transfert de la compétence PLU se fait automatiquement. En effet, la loi ALUR du 24 mars 2014, a prévu dans son article 136 un transfert automatique. Cependant le même article prévoit également un mécanisme d'opposition par lequel si au moins 25 % des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent par délibération dans les trois mois précédant le 1^{er} janvier 2021 (date qui constitue le premier jour de l'année suivant l'élection du Président de la Communauté consécutive au renouvellement général des Conseils Municipaux et Communautaires), ledit transfert de compétence ne peut avoir lieu.

Considérant que la Communauté de Communes du Plateau Picard n'est pas à ce jour, compétente en matière de PLU, elle pourrait donc bénéficier dudit transfert en l'absence d'opposition des communes.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont décidé à l'unanimité de s'opposer au transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes du Plateau Picard. Monsieur le Maire a tous pouvoirs pour l'application de cette délibération.

La séance est levée à 19 h 45.